



## **Demande de travaux dispensés de permis de construire**

(art. 103 LATC, 68a et 68c RLATC)

---

### **1. Localisation de l'objet concerné par les travaux**

N° parcelle : ..... N° ECA : .....

Rue et n° : ..... 1273 Arzier-Le Muids

### **2. Propriétaire(s) du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)**

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

Rue et n°: .....

NPA et localité : .....

N° téléphone : ..... E-mail : .....

### **3. Requérent(s) avec procuration (si différent du propriétaire)**

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

Rue et n°: .....

NPA et localité : .....

N° téléphone : ..... E-mail : .....

### **4. Auteur du projet (si différent du propriétaire ou du requérant)**

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

Rue et n°: .....

NPA et localité : .....

N° téléphone : ..... E-mail : .....

### **5. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :**



**6. Typologie des travaux (veuillez cocher la case correspondante)**

**6.1 Constructions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle, dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal à proximité duquel elles se situent :**

- bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8m<sup>2</sup> à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées ;
- pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12m<sup>2</sup> ;
- abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6m<sup>2</sup> ;
- fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes (au cas par cas) ;
- panneaux solaires selon les conditions du droit fédéral (formulaire d'annonce à fournir) ;
- installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air (sondes géothermiques exclues + formulaire d'annonce à fournir).

**6.2 Aménagements extérieurs, excavations et travaux de terrassement de minime importance tels que :**

- clôtures ne dépassant pas 1,20m de hauteur ;
- excavations et terrassements ne dépassant pas 0,50m de hauteur et un volume de 10m<sup>3</sup> ;
- démolitions de minime importance.

**6.3 Autres travaux sur le bâtiment :**

- réparations ponctuelles de la toiture/terrasse ;
- réparations ponctuelles de la façade ;
- réfection de peinture à l'identique ;
- entretien ordinaire du bâtiment (réparation/remplacement des volets, des garde-corps, des chéneaux, etc.) ;
- remplacement du producteur de chaleur à l'identique, avec puissance égale ou inférieure et même agent énergétique (producteur de chaleur électrique interdit + formulaire d'annonce à fournir) ;
- installation de borne de recharge électrique pour véhicule.

**7. Signature(s)**

Lieu : .....

Date : .....

Le(s) propriétaire(s)	Le(s) requérant(s)	L'auteur du projet



## 8. Documentation à joindre

- Photographies avant travaux/état existant des zones touchées par les travaux ;
- Extrait cadastral avec indication en rouge des locaux/installations concernés (<https://arzier.geocommunes.ch/>);
- Plans, coupes et esquisses utiles à la compréhension du projet ;
- Formulaire pour l'installation de panneaux solaires (si applicable) ;
- Formulaire pour l'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air (si applicable).
- Diagnostic amiante pour les travaux sur des constructions antérieures à 1991 ;
- Plan de situation avec indication des limites des constructions et de propriété ;
- Brochure technique de l'installation, du produit (selon la nature des travaux).

**Veillez nous faire parvenir le formulaire complété et signé avec l'ensemble de la documentation par courriel à [constructions@arzier.ch](mailto:constructions@arzier.ch)**

**La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une procédure de demande de permis de construire.**

*Nous attirons votre attention sur le fait que règlement de la zone réservée est toujours en vigueur et qu'il n'autorise que les dépendances de peu d'importance au sens de l'article 39 RLATC, situées à moins de 5 mètres du bâtiment principal.*